



## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE DE 3<sup>ème</sup> CATÉGORIE

(Conformément aux articles L 3334-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique relatif à l'ouverture des débits de boisson temporaire)

## A transmettre en Mairie au minimum 15 jours avant la manifestation

- par mail : assos@mairie-crozon.fr
- par courrier à Monsieur Le Maire BP 12 29160 CROZON
- par dépôt au Service Associations de la mairie

<u>Demandeur :</u>	
Madame/Monsieur	
Domicilié(e) (Adresse personnelle du d	demandeur) :
Téléphone :	Courriel :
Association :	
Agissant au nom de l'association :	
En qualité de (Président, Trésorier, Se	crétaire)
Adresse de l'association :	
Téléphone :	Courriel :
Sollicite l'autorisation d'ouvrir un l'occasion de :	débit de boissons temporaire et exceptionnel de catégorie 3(*) à
Intitulé de la manifestation concernée	:
Nombre de buvettes déjà autorisées s	ur l'année en cours :
Date(s) de la manifestation :	
Horaire d'ouverture de la buvette :	
Horaire de fermeture de la buvette :	Maxi : 01h00
Lieu d'établissement de la buvette :	
Date:	Signature :

<u>Les boissons sans alcool</u>: eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1.2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat

<sup>(\*)</sup> Il ne peut être vendu ou offert, sous quelque forme que ce soit, que des boissons de 3ème groupe, soit :